

## DECISION DU PRESIDENT

<b>Date de Notification</b>	<b>Date d’Affichage</b>	<b>N° 2022 - 490</b>	<b>Médiathèques</b>
	23/09/2022		

**Objet : Contrat de location entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux et l’Association Nom’art pour le prêt de l’exposition « Héroïnes de nos musées » le 3 novembre 2022 à la médiathèque Chenonceau.**

**Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions conformément à l’article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** qu’il convient de contractualiser les modalités d’intervention de l’Association Nom’art le 3 novembre 2022 à la médiathèque Chenonceau à Meaux pour le prêt de l’exposition « Héroïnes de nos musées »,

### DECIDE

**ARTICLE 1** – Est autorisée entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux et l’Association Nom’art la signature d’un contrat de location pour le prêt de l’exposition « Héroïnes de nos musées » le 3 novembre 2022 à la médiathèque Chenonceau à Meaux.

**ARTICLE 2** – La CAPM règlera en contrepartie de cette prestation la somme totale de 340 € (trois cent quarante euros) dont un acompte de 30% soit 102 € (cent deux euros) à la signature du contrat. Le transport ainsi que le montage et démontage sont inclus. Cette dépense est inscrite au budget 2022.

**ARTICLE 3** – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Fait à Meaux, le **23 SEP. 2022**  
Le Président,



Jean-François COPÉ